

Etat d'avancée du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020, au 31 décembre 2016

≡
Synthèse du Rapport annuel de mise en œuvre 2017

1. Avancement de la programmation

Le Programme de Développement Rural (PDR) constitue le cadre de mobilisation du **FEADER** (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. Le PDR Rhône-Alpes a été adopté le 17 septembre 2015 ; fin 2016, il avait été révisé 2 fois.

Les mesures ouvertes dans le PDR Rhône-Alpes s'inscrivent dans les **6 priorités de la Commission Européenne** :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la sylviculture
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

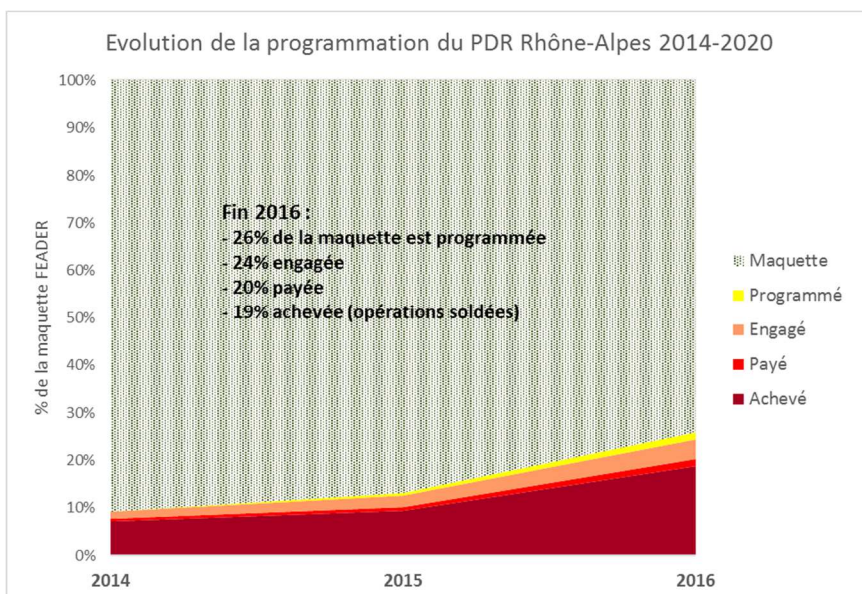
Le PDR Rhône-Alpes est doté de **1 059 826 289 € de FEADER**, soit un soutien public total escompté de 1,6 Md€ sur la période 2014-2020. Le taux de cofinancement du FEADER en Rhône-Alpes est de 50%, excepté sur les mesures visant l'installation (80%), les aides surfaciques (75%), l'innovation (80%) et LEADER (80%).

D'une façon générale, **en 2016, la dynamique de mise en œuvre du PDR Rhône-Alpes s'est poursuivie sur la lancée de l'année 2015**, avec un accent mis sur les dispositifs ayant le plus de poids dans la maquette financière.

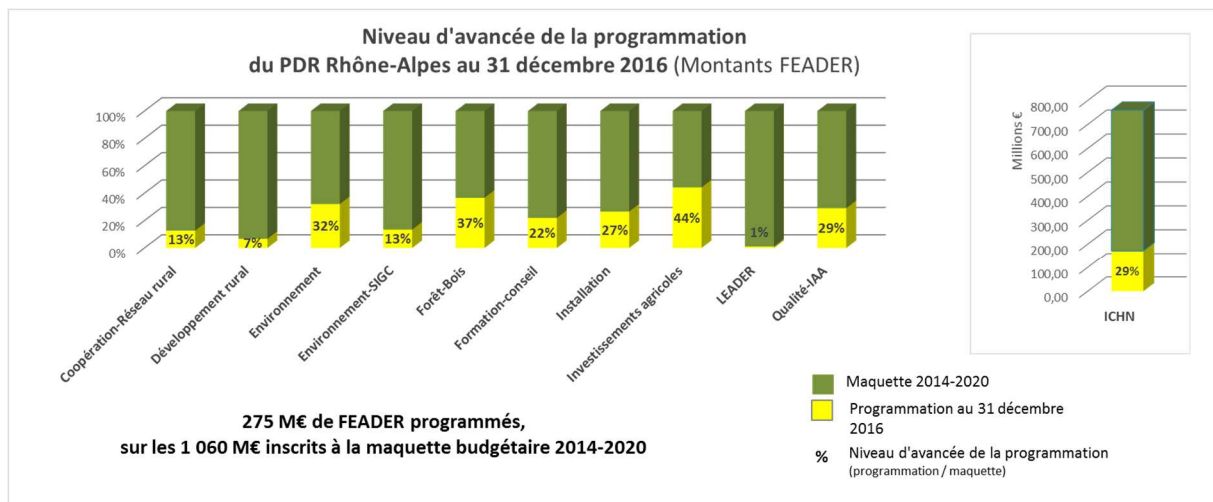
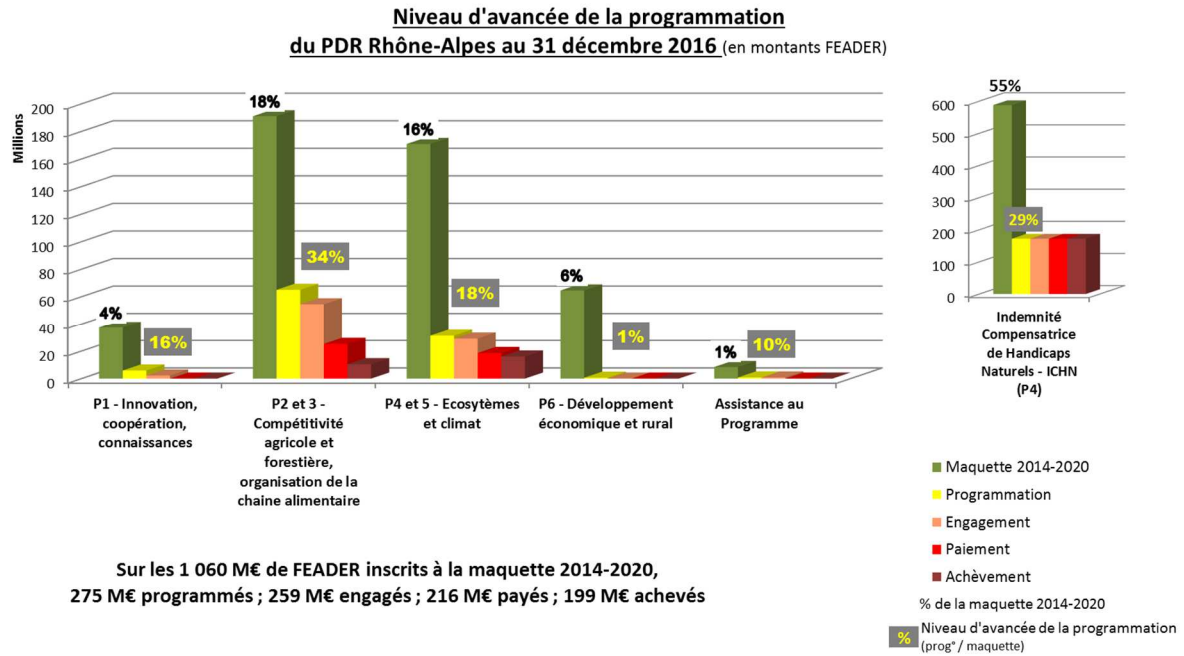
Depuis début 2015, **32 types d'opération ont été lancés** par appels à projets, appels à candidatures ou appel d'offres. Ils correspondent à 92% du budget FEADER. 18 types d'opération inscrites au PDR restent encore à initier. 92 comités de sélection ont été organisés et ont donné lieu à une programmation de plus de 5 800 projets, auxquels d'ajoutent les 1 250 projets de la transition 2014 et les aides surfaciques.

Ainsi, au 31 décembre 2016, les marqueurs d'avancée de la programmation se situent aux niveaux suivants :

- **26 % de programmation** (projets officiellement retenus)
- **24 % d'engagement** (projets dont l'engagement juridique attributif de l'aide a été signé)
- **20 % de paiement**
- **19 % d'achèvement** (projets finalisés par le bénéficiaire et entièrement payés).



L'avancement de la mise en œuvre du PDR se résume également dans les graphiques suivants, par priorité européenne d'une part, et par grands domaines d'intervention d'autre part :



La part entièrement achevée du programme représente 199 M€ de FEADER ou 267 M€ d'aide publique.

ICHN (Indemnités à l'agriculture de montagne) - MAEC (Mesures agro-environnementales) - SAB (Soutien à l'agriculture biologique)

- 67% de la maquette
Priorité 4 - Ecosystèmes

Pour l'année 2015, 621 873 ha ont été aidés au titre de l'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN) ; depuis 2014, cette mesure a mobilisé un peu plus de 229 M€ d'aide publique pour une surface de près de 1,1 Mha. La campagne 2016 ne sera instruite et payée que courant 2017, suite aux problèmes de développement de l'outil de gestion ISIS piloté au niveau national.

Les campagnes 2015 et 2016 des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (M10 - MAEC) et de la mesure de soutien à l'agriculture biologique (M11) ont été conduites, mais leur paiement est également retardé pour la même raison ; il devrait être activé courant 2017.

Installation – Investissements agricoles – qualité IAA – Forêt-Bois

- 22% de la maquette
Priorités 2 & 3 - Compétitivité agricole et forestière, organisation de la chaîne alimentaire
Pour partie, Priorités 4 & 5 – Ecosystèmes et climat

Cette rubrique comprend les mesures de soutien à la compétitivité, à l'adaptation des exploitations agricoles, ainsi qu'au développement du pastoralisme.

Le soutien aux acteurs économiques a été la priorité du démarrage de la programmation pour la Région. Plus de 4 700 projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 1 053 installations agricoles
- ❖ 1 597 projets de modernisation des élevages
- ❖ 177 projets de modernisation (Rénovation des vergers, apiculture, Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)
- ❖ 462 projets d'équipement en matériels agro-écologiques ou relevant de l'agriculture biologique
- ❖ 157 projets de protections des vergers contre les risques climatiques et sanitaires
- ❖ 246 projets d'équipements agricoles collectifs (CUMA)
- ❖ 222 projets de transformation, de stockage ou de commercialisation, réalisés par des agriculteurs
- ❖ 25 projets de transformation/commercialisation collective
- ❖ 438 projets de 1ère certification en agriculture biologique
- ❖ 12 projets de promotion des productions agricoles et alimentaires sous signe de qualité
- ❖ 90 projets d'industries agro-alimentaires
- ❖ 172 projets de dessertes forestières et 5 projets de câbles forestiers
- ❖ 52 projets d'équipement d'exploitations forestières
- ❖ 19 projets d'investissement de transformation du bois, principalement dans des scieries
- ❖ 24 projets de protection de la forêt contre les incendies, ou de protection des risques naturels par la forêt

Environnement

- 1% de la maquette
Priorités 4 et 5 – Ecosystèmes et climat

Plus de 2 000 projets qui ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 10 projets d'irrigation individuelle
- ❖ 3 projets d'infrastructures de limitation des pollutions agricoles
- ❖ 11 projets d'investissements collectifs hydrauliques
- ❖ 355 projets de mise en valeur des espaces pastoraux
- ❖ 1493 projets de protection des troupeaux contre la prédation
- ❖ 213 projets d'animation environnementale dans les territoires à enjeux (Natura 2000 et PAEC)

Formation - Conseil.

- 1% de la maquette
Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

89 projets qui ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 4 projets d'actions de formation
- ❖ 85 projets d'actions d'informations et de démonstration

Coopération

- 2% de la maquette
Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

20 projets qui ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 18 projets Partenariats Européen pour l'Innovation (PEI)
- ❖ 2 projets Réseau Rural Régional (RRR)

LEADER et développement rural et services

- 6% de la maquette
Priorité 6 - Développement économique et rural

53 projets d'élaboration et animation Stratégie Locale de Développement (SLD) et 7 projets qui en découlent ont été programmés depuis début 2014.

Sur le dispositif LEADER, la programmation par les Groupes d'Action Locale (GAL) a peu démarré, en lien avec le retard pris sur le conventionnement avec les GAL et le développement de l'outil de gestion OSIRIS. 17 projets de soutien préparatoire ont néanmoins été soutenus et 28 projets ont été programmés par les GAL.

2. Conditions de mise en œuvre

Le développement des **outils de gestion** dans le cadre défini par l'ASP prend du retard, tant sur les aides surfaciques que sur les aides hors surfaces. Malgré les efforts déployés en région, les résultats attendus n'ont pas été atteints. Ces retards impactent les porteurs de projet, l'organisation des services instructeurs comme le pilotage du PDR. Fin 2016, la Région, en concertation avec l'ASP, a pris la décision de construire son propre support d'instruction, en complément d'OSIRIS.

Enfin, au-delà de la dynamique de programmation des projets, les énergies se sont concentrées sur la **simplification** de la mise en œuvre de certains dispositifs, la consolidation des procédures transversales aux programmes et le rapprochement des PDR Rhône-Alpes et Auvergne, dans un contexte d'union des deux anciennes Régions.

A noter que le pilotage des PDR Auvergne et Rhône-Alpes repose désormais sur une équipe centralisée au niveau du service FEADER de la Région.

3. Mise en œuvre du plan de communication et du Réseau rural régional

La communication du PDR Rhône-Alpes s'inscrit dans la stratégie de communication inter fonds, approuvée par le Comité de suivi inter fonds en janvier 2015 et complétée en mars 2016.

L'année 2016 a été surtout une année de poursuite et de consolidation des travaux engagés en 2015 :

- Poursuite et consolidation du site web
- Actualisation de supports divers
- Déclinaison d'une nouvelle identité visuelle
- Réalisation d'une synthèse illustrée du PDR



Le Réseau rural régional, dans le PDR Rhône-Alpes, est structuré autour de 3 domaines d'intervention et un ensemble de missions :

- l'accompagnement des acteurs du monde rural dans les territoires ;
- l'innovation ;
- la valorisation transversale du programme.

Un panel d'actions a été conduit en 2016 par Cap rural, structure chargée d'animer le premier de ces trois domaines d'intervention, allant de l'information, mise en réseau et appui méthodologique aux acteurs du monde rural, à différentes actions autour de l'innovation et à un soutien méthodologique spécifique aux GAL.

4. Mise en œuvre du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation du PDR s'inscrit dans le cadre commun européen de suivi-évaluation, qui prévoit trois temps d'évaluation : l'évaluation intermédiaire (2017), l'évaluation finale (2019) et l'évaluation ex-post (2024).

Durant l'année 2016, les premiers travaux relatifs au plan d'évaluation ont été engagés, autour de deux grandes missions :

- Formaliser le **référentiel** et la **méthode d'évaluation** du PDR pour **l'ensemble de la programmation 2014-2020**, et anticiper ainsi le recueil de données nécessaires ;
- Conduire les travaux pour la **première évaluation**, partie prenante du RAMO 2017. Cette première évaluation a été réalisée avec une méthode d'analyse commune aux PDR Auvergne et Rhône-Alpes. Cette évaluation donne des tendances, mais ne mesure pas encore les impacts, le niveau d'avancée de la programmation étant insuffisant. Une diversité de sources de données a été mobilisée, notamment les rapports d'instruction des dossiers soutenus, des entretiens, une enquête en ligne auprès des bénéficiaires, des données du service statistique de la Draaf.

Une gouvernance commune à l'évaluation des deux PDR a été organisée autour d'un **Comité d'évaluation**, présidé par l'Autorité de gestion. Ce Comité s'est réuni pour la première fois le 9 décembre 2016, pour cadrer le lancement des travaux évaluatifs et identifier les questionnements régionaux à intégrer dans le référentiel d'évaluation.